

**COMMUNE DE MORTHOMIERS
CONSEIL MUNICIPAL**

16 juin 2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le douze juin deux mil vingt-trois, s'est réuni en réunion ordinaire le seize juin deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, sous la présidence de M. ARCHAMBAULT Fabrice, Maire.

Etaient présents : Fabrice ARCHAMBAULT, Estelle BAIN, Alexandre BEDON, Isabelle BERLIN, Rémi CHABANNE, Philippe COLDITZ, Isabelle FERRIER, Sandrine LEZIAN, Chantal METIVIER, Elisabeth MORCHOINE, Guillaume PORCHER, Jean-Charles TAMAYO, Julie TORRES, Hervé VAULLERIN

Excusé : Philippe FROMION

Pouvoir : Philippe FROMION a donné pouvoir à Sandrine LEZIAN

Isabelle FERRIER est nommée secrétaire de séance

20230616-1 Détermination du nombre d'adjoints au Maire

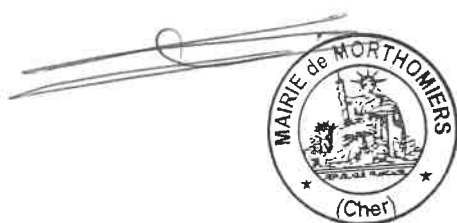
Le Maire a indiqué qu'en application des articles L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit 4 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour, de 4 adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal fixe à quatre le nombre d'adjoint au maire de la commune. Et ce à l'unanimité.

Pour : 15

Le Maire,
Fabrice ARCHAMBAULT

Le secrétaire de séance,
Isabelle FERRIER



Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

19 JUIN 2023



Diffusion sur le site internet de la commune le 19 juin 2023.